

PLAN D'URBANISME - Les limites de hauteurs



Modification: Hauteur maximum actuelle = 120 mètres Hauteur maximum proposée = ± 210 mètres

Modification de la carte intitulée « Les limites de hauteur »

Ville de Montréal

Arrondissement de Ville-Marie

Date: 12 avril 2015

Annexe:

